

Les points d'accès au droit / Relais d'accès au droit / Maison du droit

Publié le 03/05/2012

Point d'Accès au Droit
Conseils et accompagnement gratuits au quotidien



La Chambre des Notaires92 : Membre de Droit du Centre Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

L'accès au droit est la possibilité pour tout citoyen de connaître ses droits et obligations et de les mettre en oeuvre. L'aide à l'accès au droit comprend donc principalement l'orientation et l'aide à l'accomplissement de démarches, la consultation juridique, ainsi que l'assistance au cours de procédures non juridictionnelles.

Le CDAD des Hauts-de-Seine est issu d'une convention du 24 juin 1992. Sa composition est partenariale et comprend des représentants de l'État, du département, de l'Ordre des Avocats et de la caisse des règlements pécuniaires du Barreau, des chambres départementales des huissiers et des notaires, de l'association des maires et de plusieurs associations oeuvrant dans le domaine de l'accès au droit.

Le présent guide permet aux professionnels du champ social et du domaine juridique de trouver une information fiable et de nombreux contacts dans la plupart des domaines du droit (droit de la famille, droit pénal, droit de la santé, aide aux victimes, droit du travail, droit de la consommation, droit du logement, droit administratif, conciliation et médiation...).

L'objectif du CDAD des Hauts-de-Seine est de créer un réseau entre les différents dispositifs locaux. Il existe déjà au niveau des Points d'Accès au Droit (PAD) et des Maisons de Justice et du Droit (MJD) et est en pleine construction au profit des professionnels intéressés par la problématique de l'accès au droit et à celle de la citoyenneté des jeunes.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit
179/191 avenue Joliot Curie
92020 Nanterre cedex
cdad-hauts-de-seine@justice.fr
<http://www.cdad-hautsdeseine.justice.fr/>
<https://www.justice.fr/>

Cliquez pour télécharger le guide 2019-2020 de l'aide à l'accès au droit dans les Hauts-de-Seine